

pour s'annoncer

0 800 519 665

Service & appel
gratuits

services et horaires de navigation 2023

UTI Meuse Ardennes
PC d'itinéraire de Givet
Tél. 03 24 42 01 57

UTI Moselle
PC 24 heures sur 24
écluse de Koenigsmacker
Tél. 03 82 55 01 58

UTI canal de la Marne au Rhin Ouest
PC d'itinéraire de Bar-le-Duc
Tél. 03 29 79 13 03

**UTI canal de la Marne au Rhin
Est - embranchement de Nancy**
PC d'itinéraire d'Einville
Tél. 03 83 72 97 26

UTI canal des Vosges
PC d'itinéraire de Golbey
Tél. 03 29 31 30 24

UTI canal entre Champagne et Bourgogne
PC d'itinéraire d'Heuilley-Cotton
Tél. 03 25 88 42 02

Pour tout problème sur le réseau :
PC 24/24 de Koenigsmacker
Tél. 03 82 55 01 58
ou à défaut n° vert de VNF

0 800 863 000

Service & appel
gratuits

bateaux de commerce

Sur l'ensemble du réseau fluvial géré par la Direction territoriale Nord-Est de Voies navigables de France, tous les bateaux de commerce doivent annoncer leur entrée sur le réseau ou leur départ d'un des ports situés à l'intérieur du réseau, en indiquant leur destination au centre régional d'annonce (numéro vert : 0 800 519 665) qui recevra les appels chaque jour d'ouverture avant 15h00 pour un voyage débutant le lendemain.

Les bateaux de commerce désirant bénéficier du passage à la demande en dehors des horaires libres de navigation sur la Moselle canalisée doivent en faire la demande au centre régional d'annonce avant 15h00.

bateaux de plaisance

Sur le réseau à petit gabarit :

en basse saison : du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre

Sur l'ensemble du petit gabarit géré par la Direction territoriale Nord-Est de VNF, tous les bateaux de plaisance doivent annoncer leur entrée sur le réseau ou leur départ d'un des ports situés à l'intérieur du réseau, en indiquant leur destination au centre régional d'annonce (numéro vert 0 800 519 665) qui recevra les appels chaque jour d'ouverture avant 15h00 pour un voyage débutant le lendemain.

en haute saison : du 1er avril au 31 octobre

Sur les secteurs manuels du réseau petit gabarit, les plaisanciers doivent demander la première éclusée avant 15h00 pour le lendemain à l'agent les prenant en charge, ou sur la Meuse en appelant le PC d'itinéraire (lieu d'arrêt du soir et heure de remise en marche le lendemain).

PCI canal de la Meuse... Givet 03 24 42 01 57

Pour des informations complémentaires, veuillez vous adresser
au service Relations Clientèle-Usagers
Tél. 03 83 95 30 01 - Mél. ADVE.DT-Nord-Est@vnf.fr

Des renseignements sur les conditions de navigation sont également disponibles sur le site internet
VNF.fr



commerce
plaisance

SERVICES ET HORAIRES DE NAVIGATION 2023

voies à grand gabarit

canal de la Meuse, passage de l'écluse de Givet			
	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
passage de l'écluse 59 des Quatres Cheminées			
bateaux de commerce			
du 1er janvier au 28 février et du 11 novembre au 31 décembre			
lundi au samedi	7h00 à 19h00	7h00 à 17h00	17h00 à 19h00
dimanches et jours fériés	9h00 à 18h00	9h00 à 18h00	
du 1er mars au 10 novembre			
lundi au samedi	6h00 à 20h00	7h00 à 19h00	6h00 à 7h00 19h00 à 20h00
dimanches et jours fériés	9h00 à 18h00	9h00 à 18h00	
bateaux de plaisance			
toute l'année	la navigation est limitée aux périodes diurnes dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce		
jours de fermeture			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre			

Moselle canalisée, d'Apach à Neuves-Maisons			
	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
ouvrages d'Apach à Talange			
bateaux de commerce			
toute l'année	24 heures sur 24	24 heures sur 24	
bateaux de plaisance			
toute l'année	la navigation est limitée à la période diurne		
jours de fermeture			
24 décembre à 16h30 au 26 décembre à 16h30 du 31 décembre à 14h00 au 1er janvier à 14h00			
ouvrages de Metz à Clévant			
bateaux de commerce			
toute l'année	24 heures sur 24	5h30 à 23h30	23h30 à 5h30
bateaux de plaisance			
toute l'année	la navigation est limitée aux périodes diurnes dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce		
jours de fermeture			
24 décembre à 16h30 au 26 décembre à 16h30 du 31 décembre à 14h00 au 1er janvier à 14h00			
écluse de Metz			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre (sans passage à la demande dans la nuit suivant ces jours de fermeture)			
écluses d'Ars/Moselle - Pagny/Moselle - Blénod-lès-PAM - Custines - Clévant			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre (sans passage à la demande dans la nuit suivant ces jours de fermeture)			

ouvrages de Metz à Clévant			
	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
bateaux de commerce			
toute l'année	24 heures sur 24	5h30 à 23h30	23h30 à 5h30
bateaux de plaisance			
toute l'année	la navigation est limitée aux périodes diurnes dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce		
jours de fermeture			
24 décembre à 16h30 au 26 décembre à 16h30 du 31 décembre à 14h00 au 1er janvier à 14h00			

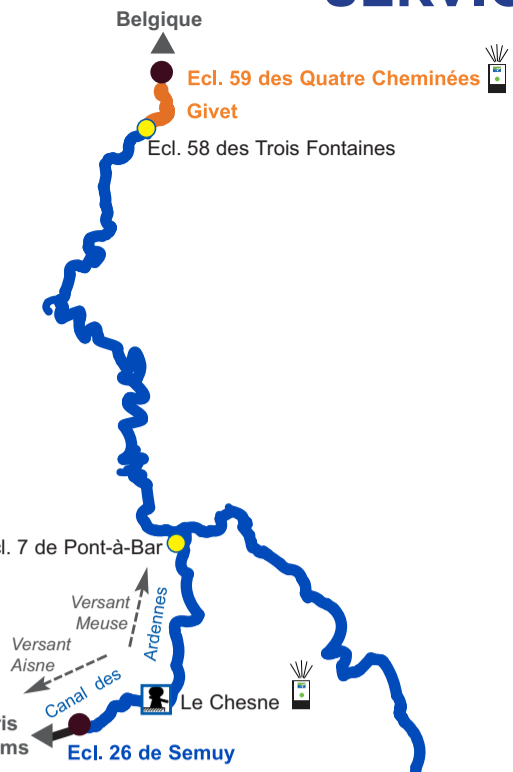
ouvrages de Metz à Clévant			
	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
bateaux de commerce			
toute l'année	24 heures sur 24	5h30 à 23h30	23h30 à 5h30
bateaux de plaisance			
toute l'année	la navigation est limitée aux périodes diurnes dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce		
jours de fermeture			
24 décembre à 16h30 au 26 décembre à 16h30 du 31 décembre à 14h00 au 1er janvier à 14h00			

ouvrages de Metz à Clévant			
	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
bateaux de commerce			
toute l'année	24 heures sur 24	5h30 à 23h30	23h30 à 5h30
bateaux de plaisance			
toute l'année	la navigation est limitée aux périodes diurnes dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce		
jours de fermeture			
24 décembre à 16h30 au 26 décembre à 16h30 du 31 décembre à 14h00 au 1er janvier à 14h00			

ouvrages de Pompey à Neuves-Maisons			
	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
bateaux de commerce			
du 1er janvier au 14 avril et du 11 novembre au 31 décembre			
lundi au vendredi	24 heures sur 24	7h30 à 17h30	17h30 à 7h30
samedis, dimanches et jours fériés	24 heures sur 24	9h00 à 18h00	18h00 à 9h00
du 15 avril au 10 novembre			
lundi au vendredi	24 heures sur 24	6h00 à 20h00	20h00 à 6h00
samedis, dimanches et jours fériés	24 heures sur 24	9h00 à 18h00	18h00 à 9h00
bateaux de plaisance			
toute l'année	la navigation est limitée aux périodes diurnes dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce		
jours de fermeture			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre (sans passage à la demande dans la nuit suivant ces jours de fermeture)			

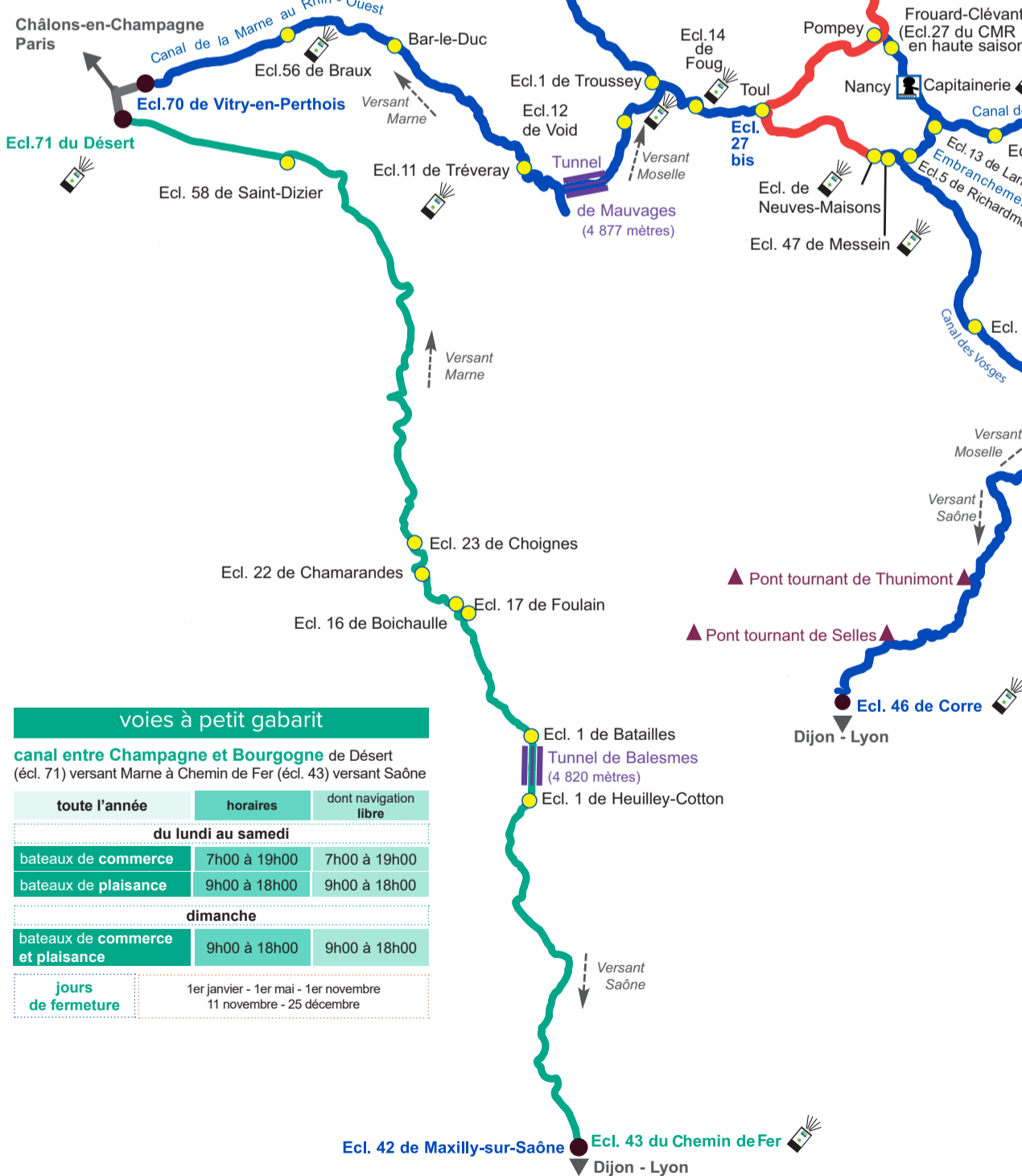
ouvrages de Pompey à Neuves-Maisons			
	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
bateaux de commerce			
du 1er janvier au 14 avril et du 11 novembre au 31 décembre			
lundi au vendredi	24 heures sur 24	7h30 à 17h30	17h30 à 7h30
samedis, dimanches et jours fériés	24 heures sur 24	9h00 à 18h00	18h00 à 9h00
du 15 avril au 10 novembre			
lundi au vendredi	24 heures sur 24	6h00 à 20h00	20h00 à 6h00
samedis, dimanches et jours fériés	24 heures sur 24	9h00 à 18h00	18h00 à 9h00
bateaux de plaisance			
toute l'année	la navigation est limitée aux périodes diurnes dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce		
jours de fermeture			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre (sans passage à la demande dans la nuit suivant ces jours de fermeture)			

ouvrages de Pompey à Neuves-Maisons			
	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
bateaux de commerce			
du 1er janvier au 14 avril et du 11 novembre au 31 décembre			
lundi au vendredi	24 heures sur 24	7h30 à 17h30	17h30 à 7h30
samedis, dimanches et jours fériés	24 heures sur 24	9h00 à 18h00	18h00 à 9h00
du 15 avril au 10 novembre			
lundi au vendredi	24 heures sur 24	6h00 à 20h00	20h00 à 6h00
samedis, dimanches et jours fériés	24 heures sur 24	9h00 à 18h00	18h00 à 9h00
bateaux de plaisance			
toute l'année	la navigation est limitée aux périodes diurnes dans les plages de navigation libre des bateaux de commerce		
jours de fermeture			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre (sans passage à la demande dans la nuit suivant ces jours de fermeture)			



réseau à petit gabarit
A l'exception de quelques secteurs manuels situés sur les voies navigables ci-dessous

canal de la Meuse de Rouvrois (écl. 11) à Warinvaux (écl. 27)
L'ensemble du réseau à petit gabarit géré par le service est automatisé ou assimilé.



voies à petit gabarit

canal entre Champagne et Bourgogne de Désert (écl. 71) versant Marne à Chemin de Fer (écl. 43) versant Saône			
	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
toute l'année			
du lundi au samedi			
bateaux de commerce	7h00 à 19h00	7h00 à 19h00	
bateaux de plaisance	9h00 à 18h00	9h00 à 18h00	
dimanche			
bateaux de commerce et plaisance	9h00 à 18h00	9h00 à 18h00	
jours de fermeture			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre			

voies à petit gabarit

canal de la Marne au Rhin Est de Frouard (écl. 27) à Mouacourt (écl. 15)
canal de la Marne au Rhin Ouest de Toul (écl. 27b) à Vitry en Perthois (écl. 70)
canal des Ardennes de Pont à Bar (écl. 7) versant Meuse à Semuy (écl. 26) versant Aisne
canal de la Meuse de Troussey (écl. 1) à l'écluse 58 des Trois Fontaines
embranchement de Nancy liaison entre le canal de la Marne au Rhin et le canal des Vosges de Laneuveville dvt Nancy (écl. 13) versant Meurthe à Richardménéil (écl. 5) versant Moselle

	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
BASSE SAISON du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre			
bateaux de commerce	7h00 à 19h00	-	7h00 à 19h00
bateaux de plaisance	9h00 à 18h00	-	9h00 à 18h00
HAUTE SAISON du 1er avril au 31 octobre			
bateaux de commerce	7h00 à 19h00	9h00 à 18h00	7h à 9h et 18h à 19h
bateaux de plaisance	9h00 à 18h00	9h00 à 18h00	-
jours de fermeture			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre			
cas particuliers			
CMR Ouest pont levis de Popey, Marbeaumont, Fains les Sources et Mussey fermeture des ponts-levis de 12h00 à 12h30			

canal de la Marne au Rhin Est de Xures (écl. 14) à Réchicourt (écl. 2)			
	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
BASSE SAISON du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre			
bateaux de commerce	7h00 à 19h00	-	7h00 à 19h00
bateaux de plaisance	9h00 à 18h00	-	9h00 à 18h00
EN HAUTE SAISON du 1er avril au 31 octobre pour les bateaux de commerce et de plaisance 7h00 à 19h00			

canal des Vosges de Messein (écl. 47) versant Moselle à Corre (écl. 46) versant Saône			
	horaires	dont navigation libre	dont navigation à la demande
du 1er janvier au 31 décembre - du lundi au dimanche			
commerce et plaisance	7h00 à 19h00	7h00 à 19h00	-
jours de fermeture			
1er janvier - 1er mai - 1er novembre - 11 novembre - 25 décembre			

CANAL DES VOSGES Passages des ponts mobiles manuels de Thunimont et de Selles	commerce	commerce et plaisance	commerce
	service spécial d'éclusement	navigation libre	service spécial d'éclusement
	HAUTE SAISON du 1er avril au 31 octobre - du lundi au dimanche		
	7h00 à 9h00 annonce 48h à l'avance	9h00 à 18h00	18h00 à 19h00 annonce 48h à l'avance
BASSE SAISON du 1er janvier au 31 mars et du 1er novembre au 31 décembre - du lundi au vendredi			
7h00 à 8h30 annonce 48h à l'avance	8h30 à 16h30 annonce 48h à l'avance	16h30 à 19h00 annonce 48h à l'avance	
samedi et dimanche			
7h00 à 19h00 annonce 48h à l'avance uniquement bateaux de commerce			

Légende

Voies navigables :

- voies à grand gabarit
- petit gabarit
- secteurs manuels sur réseau à petit gabarit

Ecluses :

- écluse d'entrée sur le réseau géré par la DT NE
- écluse
- télécommandes (prêt/dépôt)